


1. Servitude de passage d'une canalisation sur le domaine public communal

Présenté par M. le Maire

- À la demande du notaire
- Pour l'alimentation en eau potable du terrain des maraîchers au Bernois
- Aucun frais pour la commune



Adopté à l'unanimité Autorisation de constitution d'une servitude de tréfonds sur la parcelle communale privée ZV 218

2. Convention de partenariat relative à un projet de mobilisation citoyenne autour de l'alimentation Parc de Brière

Présenté par M. AUBE

Initiative de la commission économie sociale et solidaire groupe de travail d'une douzaine de citoyens sur la création d'une épicerie/tiers lieu à Saint-Molf + projet LOCALITERR mené par le Parc, labellisé « projet alimentaire territorial » = concordance des démarches locales et territoriales




Adopté à l'unanimité **Approbation du partenariat avec le Parc**
 Accueil d'un stagiaire étudiant en 3^{ème} année d'école d'ingénieur
 o 5 mois
 o Gratification mensuelle : 600 € } • 1 000 € financés par le Parc
 soit 3 000 € pour 5 mois } • 2 000 € financés par Saint-Molf

3. Réserve communale de sécurité civile

Présenté par M. PÉRENNÉS

- Mise en avant de la solidarité locale
- Principe de bénévolat et sous l'autorité du maire
- Missions :
 - ✓ Informer et préparer la population face aux risques
 - ✓ Soutenir et assister la population en cas de sinistre
 - ✓ Appui logistique et rétablissement des activités



Recherche d'un(e) Mendulphin(e), non élu(e) pour prendre la responsabilité de cette réserve

Adopté à l'unanimité création de la réserve communale de sécurité civile

- un arrêté municipal en précisera les missions et l'organisation (=règlement, approuvé par la commission sécurité le 17/03)
- la désignation du responsable de la réserve communale de sécurité civile interviendra après appel à candidature et avis de la commission sécurité.

4. Demande de subvention au titre du fonds exceptionnel départemental pour la relance du BTP – 2e dossier

Présenté par M. BREHAT

- Délibération rectificative de celle de février
- Subvention en complément des 43 480 € déjà acquis pour la 1ère partie des travaux de voirie
- Seuls des travaux non déjà subventionnés pouvaient prétendre à une nouvelle aide au titre de ce fonds
- Montant de la 2^e partie subventionnable : 56 099,90 € HT

Secteur La Lande	30.401,25 €	
Kerbiquet	16.666,15 €	
Rue de la Fontaine d'Airain	9.032,50 €	

Adopté à l'unanimité Sollicitation d'une subvention de 45 % du montant de la 2^e partie de l'opération soit 25 244,95 €

Département	25.244,95 €	45 %
Commune	30.854,95 €	55 %
Fonds propres		

5. Personnel : indemnités horaires pour temps supplémentaire

Présenté par M. le Maire

- À la demande du Trésor Public
- Obligation de préciser le régime de paiement des heures supplémentaires actuellement applicable
- Commission ressources favorable au maintien du fonctionnement existant → pas de surcoût pour la commune



principe de récupération (repos compensateur égal au temps supplémentaire travaillé)
 possibilité de paiement des heures supplémentaires pour tous les emplois / tous les services (sauf emplois de direction exclus par la loi et emplois de droit privé)
 bénéfice possible quel que soit le statut de l'agent (titulaires, stagiaires, contractuels)
 majoration des heures supplémentaires de nuit : 22h à 7h
 autorisation de dépassement du plafond de 25h mensuelles pour les seuls saisonniers enfance
 périodicité mensuelle du versement

Adopté à l'unanimité

6. Personnel : avenant à la convention d'adhésion à la médecine de prévention

Présenté par M. le Maire



Changement des modalités de contribution financière
 facturation par visite → cotisation en % de la masse salariale
 0,51 % en 2021
 révisable chaque année

Amélioration du service ces derniers mois : le suivi de tous les agents communaux (par le médecin de prévention ou l'infirmière) sera à jour fin mai 2021

Adopté à l'unanimité Approbation de l'avenant (applicable au 1^{er} janvier 2021)